



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS
ET DES RÉFUGIÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mercredi 16 novembre 1966

Nous saluons en vos personnes, Messieurs, les représentants d'un organisme du Conseil de l'Europe qui se consacre à l'étude des problèmes posés par le douloureux phénomène de l'émigration des travailleurs.

Votre démarche de ce jour Nous touche vivement: elle prouve que vous avez conscience d'une certaine affinité entre les préoccupations de l'Eglise et les vôtres dans un domaine délicat et de plus en plus étendu.

Cette affinité n'est pas douteuse. Et Nous tenons à vous dire que la cause à laquelle vous consacrez si noblement votre temps et vos énergies retient en effet de façon très spéciale l'attention de l'Eglise, en raison d'abord de ses multiples implications d'ordre moral et humain, et étant donné aussi les difficiles problèmes d'ordre pastoral et familial qu'elle entraîne.

Le récent Concile œcuménique, passant en revue dans une «Constitution pastorale» les principaux problèmes de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui, n'omet pas de mentionner ce point si important. Il insiste pour que dans la recherche et la réalisation du bien commun, les institutions de la communauté internationale pourvoient aux divers besoins des hommes; et il mentionne notamment ceux que font surgir des circonstances particulières: «par exemple, la nécessité . . . de subvenir aux misères des réfugiés . . . ou de fournir assistance aux émigrants et à leurs familles» (Constitution *Gaudium et Spes*, n. 84).

Rien, en effet, de ce qui touche la condition humaine et ses vicissitudes ici-bas n'est indifférent à l'Eglise. Mais quand il s'agit d'une catégorie d'hommes plus éprouvés que les autres, son attention se fait plus empressée et plus maternelle. Elle est sensible à la dure nécessité qui pousse le

migrant à s'expatrier; elle ressent vivement les difficultés qu'il rencontre pour s'insérer dans son nouveau milieu, pour faire valoir ses droits, notamment celui d'avoir avec lui, dans sa patrie d'adoption, sa propre famille; elle est soucieuse de le voir bénéficier d'un solide appui moral et matériel pour la solution des problèmes de logement et d'emploi qui se posent à lui de façon parfois si impérieuse.

Ces problèmes concrets et multiples font l'objet, Messieurs, des recherches de votre Commission, et vous êtes présentement en Italie pour travailler à leur solution. L'Eglise s'en réjouit, et en son nom Nous vous encourageons de tout Notre pouvoir à poursuivre sans vous lasser des activités si bénéfiques, sur lesquelles Nous appelons de grand cœur, ainsi que sur vos personnes et sur vos familles, l'abondance des divines bénédictions.